PAJAFCO

Mercredi 30 octobre 2024

<u>Concerne</u> : Expertise technique relative à la suppression d'un mur porteur et au renfort à l'aide d'une poutrelle métallique dans la maison sise Vlierlaan 1 à Ternat.

Je donne suite à la visite de votre maison le lundi 28 octobre 2024 en votre présence.

Votre souhait est d'agrandir le passage actuel de 90 cm de largeur à 250 cm entre la cuisine et la salle à manger. Comme il s'agit de travaux structurels, une demande de permis d'urbanisme pourrait être nécessaire.

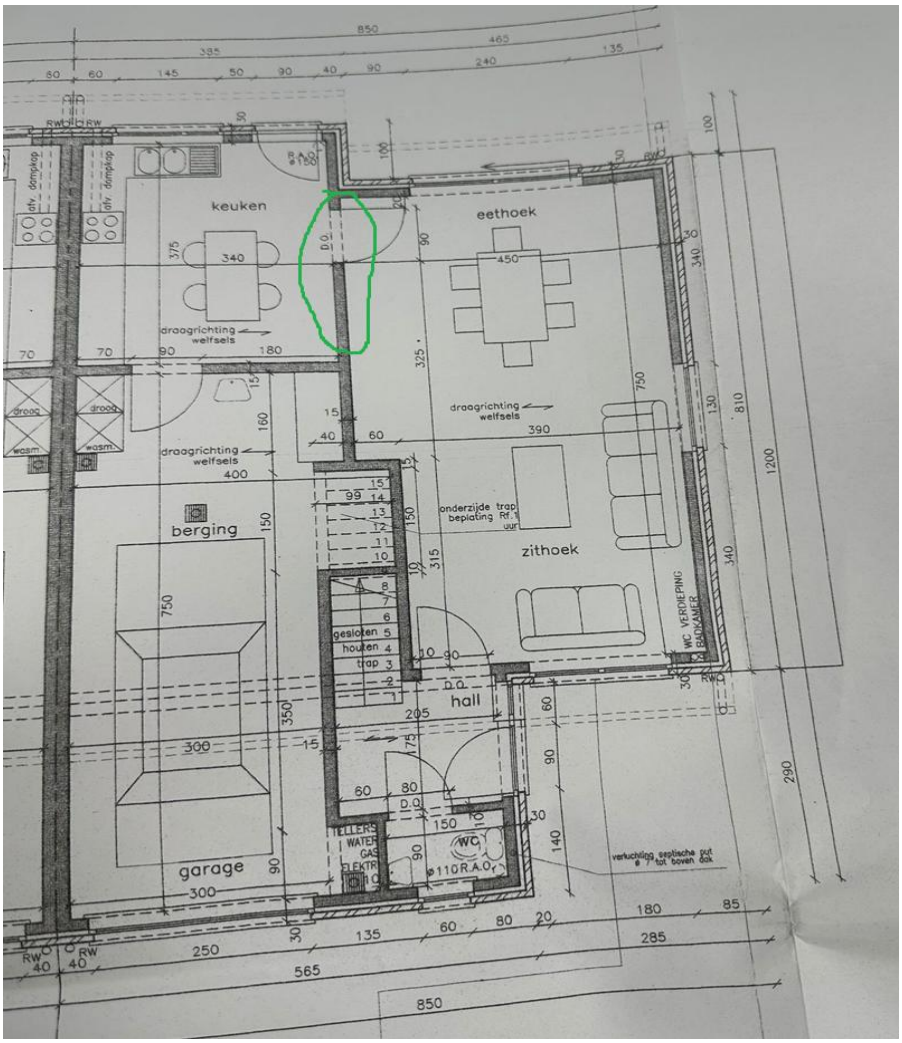

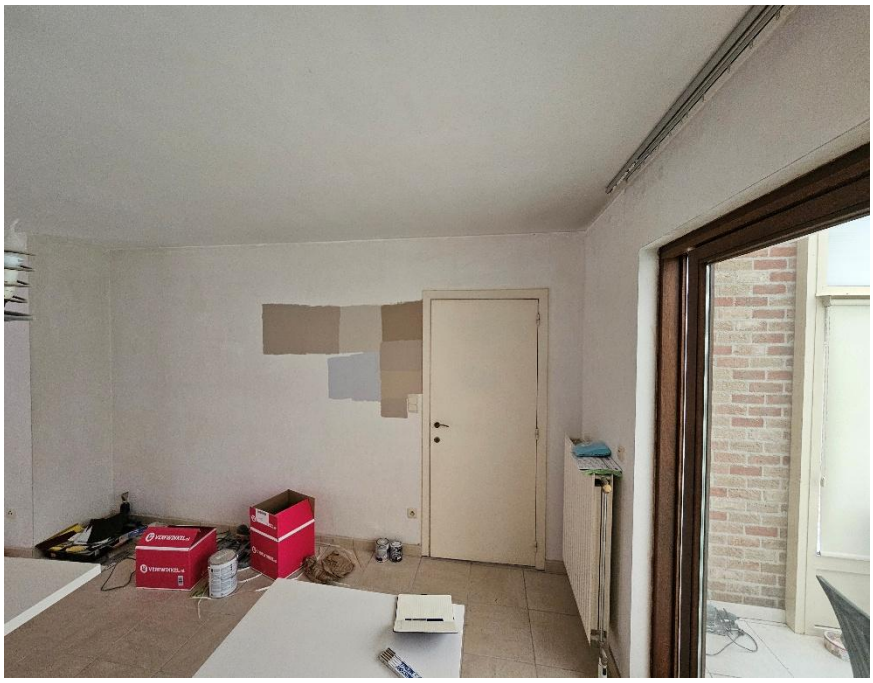

Ci-dessus la vue du mur porteur depuis la salle à manger.

Ci-dessus la vue du même mur porteur depuis la cuisine.

Sur la base des plans que vous m'avez fournis et de ma visite sur place, les travaux d'agrandissement du passage entre la cuisine et la salle à manger sont techniquement tout-à-fait réalisables.

Durant ces travaux, il est toutefois impératif de garantir la stabilité du mur porteur situé au 1er étage ainsi que la stabilité des planchers des chambres situées de part et d'autre de ce mur. En effet, ce mur au rez-de-chaussée supporte actuellement ces charges. Un étançonnement du mur porteur du 1er et des planchers du 1er est donc à prévoir.

Une fois cet étançonnement réalisé, le mur pourra être démonté de manière à offrir une ouverture de 2.5 m.

La poutrelle à placer sera de qualité standard S235 et du type IPN 240. Une poutrelle de ce type pèse de l'ordre de 36 kg/m et est donc manipulable par des ouvriers.

Au vu de la charge à supporter, la poutrelle devra s'appuyer sur une surface de 15 cm (largeur du mur) sur minimum 50 cm (profondeur dans l'axe du mur). La réalisation d'asselets d'appui est indispensable afin de répartir la réaction d'appui sur le mur en maçonnerie.

La longueur de la poutrelle sera donc de 250 cm + 2 * 50 cm, soit 350 cm.

Une fois la poutrelle placée, un resserrage sera à réaliser entre le mur existant et la face supérieure de la poutrelle métallique de manière à assurer le transfert de charge vers la poutrelle nouvellement placée. Après prise du mortier, les étançons pourront être retirés.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile à la bonne compréhension du présent rapport d'expertise technique.

Ir De Niet Patrick.

Patrick.deniet@live.be